



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Portant sur le projet de règlement suivant :

- **N° 216-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 206-2020 AUTORISANT CERTAINS USAGES DANS LA ZONE AGRICOLE A-7 AFIN DE PERMETTRE LA VENTE DE BÂTIMENTS COMERCIAUX EXISTANTS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella a adopté, à une séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le projet de règlement no°216-2022;

Que le projet de règlement n°216-2022 a pour objet de modifier le règlement de zonage 206-2020 en autorisant certains usages dans la zone agricole A-7 :

- L'ajout des usages suivants pour la zone A-7 :
  - o Groupe industriel : Industries de classe A
  - o Groupe industriel : Industries de classe B
- L'ajout de la note (6) dans la section Description des renvois. Le contenu de la note (6) est le suivant :

« (6) L'usage s'applique uniquement pour les lots où un bâtiment commercial/industriel est déjà présent. »

Que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

Que cette assemblée publique se tiendra le lundi 20 juin 2022 à 19h30 dans la salle du conseil municipal situé au 444, rang Saint-Antoine à Saint-Gérard-Majella;

Que lors de cette assemblée publique, la mairesse, l'inspectrice en bâtiment ou tout autre membre du conseil municipal désigné expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;



Que le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité, en consultant le lien : <http://saintgerardmajella.ca/?page=bur-reg>

Donné à Saint-Gérard-Majella, ce 13 juin 2022.

Manon Blanchette

Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 juin 2022.

Manon Blanchette

Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière